

# Et surtout, la santé !

Le jeudi 25 janvier 2018, quelques applaudissements polis marquèrent timidement la fin du discours de vœux du Directeur des Finances Publiques de la Vienne. Réunie dans la salle n° 3 du bâtiment de la rue Riffault, l'assistance clairsemée semblait un peu décontenancée par ce qu'elle venait d'entendre. Les uns applaudirent par réflexe, d'autres optèrent pour l'abstention et certains saluèrent, par quelques applaudissements nerveux, le numéro d'équilibriste auquel venait de se livrer le Directeur, annonçant l'enfer aux services de la DGFIP, tout en demandant aux agents de « *rester serein et de ne pas s'inquiéter, car tout est normal.* »

C'est un Directeur frétilant de contentement qui, en guise de vœux pour la nouvelle année, se lança dans une ode à cette France « *En Marche* » (il l'a vraiment dit !), énumérant avec un sourire qui lui partageait le visage d'une oreille à l'autre, toutes les transformations en cours et à venir de notre administration, les fermetures de postes comptables, les suppressions de services, les abandons de missions « *nécessaires* », « *inévitables* » car « *c'est le sens de l'histoire* ».

Il osa même se féliciter de la perspective personnelle pourtant peu glorieuse de devenir bientôt l'exécutant d'un Préfet transformé en intendant du roi, possédant la main-mise sur toutes les missions de l'État dans son département, y compris les finances. Il semble loin le temps où un Trésorier Payeur Général, en prise directe avec Bercy, se glorifiait de pouvoir « *claquer le beignet* » du Préfet grâce à ses prérogatives en matière financière. C'est fini ! A la DGFIP, les N° 1 préfèrent jouer les utilités plutôt que d'assumer leur rang. Mais ils ne sont plus TPG, ils ne sont que Directeurs, et la sémantique n'est pas innocente.

Le Directeur fit notamment un couplet sur la fin, qu'il souhaite proche et rapide, de la séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable, l'un des deux piliers de la comptabilité publique française, avec la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable. « *C'est une réforme qui a du sens !* ». Ah, oui, certainement ! Elle a du sens pour le pseudo comptable qui a ses vapeurs à la moindre erreur de caisse ou qui perd le sommeil à l'idée d'être mis en débet par le juge des comptes. En revanche, pour un comptable de métier, cette réforme, d'une stupidité sans nom, constituerait un nouveau coup de poignard porté aux métiers de la comptabilité publique.

Le comportement de ce Directeur n'en finit pas de nous paraître équivoque. Son goût immodéré pour la dissimulation et les coups en douce n'est pas le meilleur vecteur pour nouer un dialogue serein. L'effort mental pour comprendre exactement l'inverse de ce qu'il est en train de dire est un exercice intéressant mais usant. Nous en avons encore eu quelques aperçus lors du CTL du 19 décembre, pour lequel les élus FORCE OUVRIERE étaient les seuls à avoir fait le déplacement face à l'administration.

La déclaration liminaire que nous avons lue en ouverture de ce CTL, et dont vous trouverez le texte sur notre site, n'a pas soulevé l'enthousiasme du Directeur, notamment le passage suivant :

« *Monsieur le Président, l'application zélée que vous faites des vagues directives d'une Direction Générale en déliquescence nous interroge....Peut-être cherchez-vous à plaire en haut lieu ou peut-être, en tant qu'ancien de la DGI, avez-vous des comptes à régler avec les services de l'ex-DGCP. Quelle que soit la raison première de ces projets, vous admettez qu'ouvrir une réunion des chefs de service en annonçant, le sourire aux lèvres, que la fermeture de quatre trésoreries est une bonne nouvelle, n'est pas ce que vous avez fait de mieux en un peu plus d'un an parmi nous.* » En guise de réponse, le Directeur nous a indiqué qu'il pense incarner totalement la DGFIP et que, pour lui, la fusion est une telle réussite, qu'il ne se souvient même plus de ce qu'il y avait avant. Dans le genre langue de bois, on touche au divin.

Le sujet principal de ce CTL concernait les suppressions d'emplois dans la Vienne. Avec 10 emplois supprimés, on peut s'estimer heureux, d'après la Direction, car ce sera pire les prochaines années. Pire comment ? « *On se sait pas, mais ce sera pire !* ».

Interrogée sur les transferts d'emplois entre postes comptables ou services, la Direction a donné sa méthode pour l'évaluation de la charge de travail pesant sur les structures : « *C'est intuitif, il n'y a pas de barème, c'est aussi du comparatif.* » En clair, c'est au doigt mouillé, ce qui permet de tout justifier. A vrai dire, on s'en doutait un peu, mais c'est déjà bien de l'avouer. La suppression de l'emploi d'adjoint cadre A de la trésorerie de Saint Georges les Baillargeaux découle directement de cette méthode fumeuse.

Interpellée sur la situation de détresse vécue par la trésorerie de Vivonne, qui voit son activité doubler, tant sur le secteur local, que sur le secteur de l'impôt, avec, en prime, des permanences à tenir sur Lusignan, la Direction s'est montrée très à l'aise pour balayer les arguments : Vivonne va récupérer deux agents en provenance de Lusignan, puis elle en perdra un quand on lui supprimera son secteur Impôts. Quant aux permanences, on les supprimera si elles ne servent à rien. Mesdames, Messieurs, circulez, y'a rien à voir. Et puis, après tout, il n'est pas improbable que, dans un avenir proche, la communauté de communes qui a son siège à Vivonne soit absorbée par celle de Poitiers. Plus d'intercommunalité, plus de trésorerie, plus de problème. Le tour est joué.

Nous avons réaffirmé notre totale opposition au transfert du secteur recouvrement de l'impôt des trésoreries vers les SIP. C'est une mission traditionnelle des trésoreries qui doit y rester. Nous avons d'ailleurs fait remarquer que la Direction nous vend régulièrement cette idée magique et merveilleuse de la spécialisation des trésoreries sur le secteur local mais que ça ne lui pose aucun problème de créer une énorme trésorerie mixte avec la TPM dotée d'un secteur Amendes. Réponse de la Direction : « *La spécialisation n'est pas le seul discours, il y a aussi le regroupement.* » Donc, en gros, tout et son contraire, selon les cas et l'humeur du moment. La Direction a tout de même lâché que le transfert des Amendes sur la TPM ne serait sans doute qu'une étape, en attendant le transfert sur un centre supra-départemental, dispositif actuellement en test à Toulouse.

De même, nous avons redit notre méfiance quant aux créations de postes de cadres A dans l'équipe de renfort. Les emplois de cadres A, en dehors des chargés de mission à la direction et de certains métiers comme les vérificateurs de la BDV, doivent rester des emplois d'encadrement (chefs de service ou adjoints) lesquels sont peu adaptés à de l'emploi temporaire de renfort.

En réduisant l'effectif de certaines trésoreries, la Direction semble préparer leur fermeture, comme elle l'avait déjà fait l'année dernière. Nous avons donc posé la question pour les trésoreries de Lussac les Châteaux, Dangé Saint Romain, Vivonne et Gençay, dont l'effectif est réduit à 1A-1B-1C. Sur ce point, nous avons obtenu une réponse en deux temps :

1<sup>er</sup> temps : « *On ne sait pas. La réponse est non.* ». Etonnant ! Car, un mois plus tard, lors du « collège des chefs de service » du 25 janvier, lorsque le chef de poste de Gençay posa la question, la réponse fut « *Oui* ». Pourquoi ce mensonge lors du CTL ? Pour laisser les agents de la trésorerie de Gençay passer Noël tranquilles ?

2<sup>ème</sup> temps : « *Les petites trésoreries sont dans le viseur. Les fermetures sont une bonne nouvelle car ça permet de faire des économies.* » Voilà, au moins, c'est clair, à défaut d'être brillant.

Le principal accrochage de ce CTL est intervenu lorsque nous avons demandé au Directeur de mettre un terme aux considérations dénigrantes envers les métiers de la comptabilité publique, dont il se rend parfois coupable, notamment pour minimiser les compétences nécessaires à leur exercice. Comme s'il y avait, d'un côté, une matière noble, la fiscalité, nécessitant des compétences pointues, et, de l'autre, un agglomérat de matières sans intérêt et faciles d'accès : la comptabilité, la dépense, la gestion des collectivités locales. Les dénégations maladroites du Directeur sur des propos qu'il a pourtant réellement tenus ne nous ont guère convaincus. Il nous a toutefois demandé de lui en faire la remarque si, à l'avenir, certaines de ses déclarations pouvaient être mal comprises. Dont acte et comptez sur nous.

Depuis ce CTL, il ne se passe pas une réunion, un comité, une rencontre informelle, lors desquels le Directeur ne nous dresse par le menu la liste des pistes de réflexion du groupe de travail baptisé « CAP 22 ». Les premiers échos sont abjects et la DGFIP est particulièrement visée, dans toutes ses composantes.

Alors oui, gardez la santé. Car si on ne réagit pas aux attaques, la santé sera tout ce qu'il vous restera. Et munissez-vous de bonnes chaussures. Cela pourrait vous servir dans les prochains mois.

Les élus FORCE OUVRIERE<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> N'hésitez à consulter notre site: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/086>